

## **Résolution 805**

### **pour le maintien du Passeport-Vacances**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la nécessité de proposer une diversité d'activités aux jeunes durant les vacances d'été ;
- la spécificité de l'offre Passeport-Vacances, qui permet à des centaines d'enfants de découvrir diverses activités à un prix abordable ;
- le coût raisonnable de cette offre, qui se limite à 50 000 F par an et à un poste à plein temps ;
- la décision du département de l'instruction publique de supprimer l'offre Passeport-Vacances pour l'année 2016,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir l'offre Passeport-Vacances pour l'été 2016 ;
- à tout mettre en œuvre pour conserver cette offre dans les années futures.